

DEUG ou Licence?

Par **YannVa**, le **26/02/2015** à **13:52**

Bonjour, j'ai un ami qui souhaite faire commissaire priseur et il doit faire un DEUG en droit, néanmoins je lui conseille de faire au moins une licence histoire d'avoir plus de possibilités mais je me demande si c'est une bonne idée. Quel est votre avis? Doit-il se contenter d'un DEUG?

Par **steeven2014**, le **26/02/2015** à **15:08**

Il me semble que le DEUG n'existe plus.

Par **marianne76**, le **26/02/2015** à **17:04**

Bonjour
Je confirme que le DEUG n'existe plus

Par **YannVa**, le **26/02/2015** à **18:29**

Merci beaucoup, il ne semble pas au courant... Je m'inquiète pour ses études

Par **Poussepain**, le **26/02/2015** à **23:02**

Le DEUG existe comme la maîtrise mais ils n'ont plus d'intérêt, puisque ce sont des diplômes nationaux alors que le cursus LLM se valorise dans l'union européenne et qu'il est devenu la référence des employeurs.

La maîtrise permet toutefois de présenter les concours judiciaires.

A mon avis il faut au moins passer la licence.

Par **marianne76**, le **26/02/2015** à **23:17**

Bonsoir,

Non je suis désolée on ne parle plus aujourd'hui de DEUG mais de L1 et de L2. Cela est dû à la réforme université LMD . Avec la réforme LMD, le DEUG en deux ans et la licence en un an sont remplacés par la licence en trois ans. On a désormais 3 niveaux d'études clairement identifiés Licence Master Doctorat , Exit donc le DEUG en tant que niveau de sortie . C'est une mention que j'ai dû enlever de tous les documents que je distribuais à mes étudiants en droit 2 au profit de la mention L.2 droit . Le terme de Maîtrise n'existe plus non plus, les étudiants désormais obtiennent un Master 1 puis 2 (ce dernier correspondant aux anciens DES ou DESS)

Par **YannVa**, le **26/02/2015** à **23:17**

D'accord merci pour lui, je tâcherai de le convaincre, il semble éprouver une parfaite aversion pour le droit mais son souhait de devenir commissaire priseur l'oblige a se frotter à la discipline.

Par **marianne76**, le **26/02/2015** à **23:21**

Si j'ai bien compris le cursus il faut un double diplôme minimum bac + 2 et un bac + 3 un diplôme en histoire de l'art et un autre en droit . S'il n'aime pas le droit il peut se contenter d'une L2 droit et faire une licence en histoire de l'art. Cependant la plupart des commissaires priseurs que j'ai rencontrés avec un Master de droit, après je n'en n'ai pas non plus rencontrés énormément.

Par **Poussepain**, le **28/02/2015** à **11:14**

[citation]Bonsoir,

Non je suis désolée on ne parle plus aujourd'hui de DEUG mais de L1 et de L2. Cela est dû à la réforme université LMD . Avec la réforme LMD, le DEUG en deux ans et la licence en un an sont remplacés par la licence en trois ans. On a désormais 3 niveaux d'études clairement identifiés Licence Master Doctorat , Exit donc le DEUG en tant que niveau de sortie . C'est une mention que j'ai dû enlever de tous les documents que je distribuais à mes étudiants en droit 2 au profit de la mention L.2 droit . Le terme de Maîtrise n'existe plus non plus, les étudiants désormais obtiennent un Master 1 puis 2 (ce dernier correspondant aux anciens DES ou DESS)[/citation]

Le LMD a bien remplacé l'ancien système. En 2012, mon université délivrait encore le DEUG et la Maitrise sur demande, mais il est vrai que cela fait déjà trois ans.

Par **YannVa**, le **28/02/2015** à **11:16**

D'accord, merci pour lui

Par **mellissa**, le **10/11/2018** à **18:20**

boujour je suis au college et j aimerais savoirs comment faire pour faire des etude de droit et devenir avocate merci d'avance

Par **Herodote**, le **10/11/2018** à **19:09**

Bonsoir,

Il faut vous inscrire en faculté de droit et obtenir au minimum un master 1(4e année d'études universitaires), puis s'inscrire à un IEJ (centre de préparation aux épreuves) pour présenter le CRFPA, l'examen d'entrée en école d'avocat.